

Objet

Consultation pour le marché de réalisation d'une synthèse des connaissances concernant les pollinisateurs du Parc national des Cévennes

Suivi par

Jocelyn FONDERFLICK

☎ 04.66.49.53.33

Référence émetteur SG/CB//2018-...

Date

Florac-Trois Rivières, le

Madame, Monsieur,

Je vous adresse ce courrier dans le cadre de la consultation lancée par l'établissement public du Parc national des Cévennes, également en ligne sur le site Internet de l'établissement, portant sur la réalisation d'une synthèse des connaissances concernant les pollinisateurs du Parc national des Cévennes.

Ce marché public est un marché de prestations intellectuelles. Ce marché public est passé selon la procédure adaptée en application des articles 4 et 42 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015, et des articles 27 et 34 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics. Le délai de validité des propositions est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

En application et dans le respect des articles 139 et 140 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le marché pourra être modifié en cours d'exécution par le pouvoir adjudicateur, afin d'adapter les prestations initialement demandées en cours de réalisation du marché si cela s'avérait nécessaire.

La durée du marché est fixée à 18 mois à compter de sa date de notification.

Les offres devront être transmises au Secrétariat général du Parc national des Cévennes, 6 bis place du Palais, 48400 Florac Trois Rivières :

- soit par courrier postal recommandé avec accusé de réception,
- soit déposées contre récépissé.

Les offres devront être déposées dans une enveloppe cachetée portant la mention « **Marché n°2018/PNC/MAPA/06 : marché de réalisation d'une synthèse des connaissances concernant les pollinisateurs du Parc national des Cévennes** ».

La date limite de réception des offres est fixée au **lundi 4 juin 2018 avant 17 h 30.**

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré ou qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés non ouverts à leur auteur.

Les offres devront contenir :

- ☐ l'acte d'engagement (ATTRI1) et son annexe financière (détail descriptif et estimatif et/ou bordereau des prix, le cas échéant), dûment complétés et signés ;
- ☐ la lettre de candidature (DC1) dûment complétée ;



Parc national des Cévennes

6 bis place du Palais • 48400 Florac-Trois-Rivières

Tél. +33 (0)4 66 49 53 00 • Fax: +33 (0)4 66 49 53 02

www.cevennes-parcnational.fr • info@cevennes-parcnational.fr

- ☒ la déclaration du candidat (DC2) dûment complétée et les documents justificatifs demandés ;
- ☒ les autres pièces du marché datées et signées ;
- ☒ une attestation, signée par les services fiscaux, de non assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée si l'organisme ne facture pas de taxe sur la valeur ajoutée ;
- ☒ une attestation d'assurance garantissant sa responsabilité à l'égard de tiers et de l'EP PNC en cas d'accidents ou de dommages causés par la conduite des prestations ou les modalités de leur exécution ;
- ☒ une plaquette ou présentation synthétique de l'entreprise, de ses moyens humains et matériels, certifications ;
- ☒ un RIB ou RIP ;
- ☒ un mémoire technique détaillant et produisant :
 - ✚ une liste de références du candidat et de ses éventuels sous-traitants pour des missions semblables, relatives à l'étude des pollinisateurs apiformes,
 - ✚ une liste des articles parus, à caractères scientifique et technique, concernant les pollinisateurs et notamment les apoïdes apiformes,
 - ✚ les moyens humains et matériels affectés à la mission,
 - ✚ les CV des intervenants envisagés, l'organisation de l'équipe et le chef de projet référent ;
 - ✚ une description de la méthodologie et du déroulé proposés au regard des objectifs poursuivis détaillés dans le cahier des charges, un planning de réalisation de l'étude,
 - ✚ toutes observations qu'il peut émettre sur le cahier des charges et les éventuelles difficultés rencontrées,
 - ✚ la politique de développement durable et d'éco responsabilité de l'entreprise,

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Libellé	%
1- Prix des prestations	30
2- Valeur technique de l'offre	60
3- Politique de développement durable de l'entreprise	10

Les offres financières seront comparées sur la base du détail descriptif estimatif fourni. Le calcul de la note s'effectuera selon la formule suivante (hors offre jugée anormalement basse) :

$$\text{Note sur 10} = 10 \times (\text{prix de l'offre la plus basse} / \text{prix de l'offre examinée})$$

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans le sous-détail d'un prix ou dans la proposition financière figurant dans l'offre d'un candidat, elles seront rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération pour le jugement des offres.

S'il est sur le point d'être retenu, le prestataire sera invité à rectifier le sous-détail pour le mettre en harmonie avec le prix unitaire correspondant ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

La valeur technique de l'offre est jugée sur la base des pièces du mémoire technique, fournies par le candidat. La note maximum pour ce critère sera de 10 :

- ☒ références sur des projets similaires : 5/10 ;
- ☒ très bonne connaissance naturaliste des pollinisateurs : 3/10 ;
- ☒ méthodologie proposée, organisation et mise en œuvre (effectifs, nombre d'heures, moyens techniques, planning de réalisation de l'étude) : 2/10.

La prise en compte du développement durable est jugée sur la base des pièces de l'offre, fournies par le candidat. La note maximum pour ce critère sera de 10.



Parc national des Cévennes

Le calcul de la note finale s'effectuera donc de la manière suivante :

Note finale = note critère n°1 x 30% + note critère n°2 x 60% + note critère n°3 x 10%.

L'EP PNC se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions, ou sous détails des prix ayant servis à l'élaboration des prix, qu'il estimera nécessaires.

L'EP PNC se donne la possibilité de négocier les propositions avec un nombre limité de candidats seulement.

L'offre retenue est l'offre ayant obtenue la meilleure note, calculée en fonction des critères énoncés ci-dessus avec leur pondération.

A l'issue de la période d'examen et de comparaison des offres, le pouvoir adjudicateur adresse une lettre aux candidats dont l'offre n'a pas été retenue.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats de l'article 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, dans le délai de **10 jours** imparti par la personne responsable du marché.

Conformément aux articles 48 et 49 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, les renseignements erronés ou inexacts portés sur les documents produits par le candidat pourront entraîner la résiliation du marché.

Pour tout renseignement complémentaire administratif concernant le marché, les candidats peuvent s'adresser à :

- la personne responsable de la procédure du marché : Mme Céline BILLAULT, secrétaire générale, celine.billault@cevennes-parcnational.fr

- Correspondante administrative

Mme Catherine BERNARDI

☎ : 04.66.49.53.38

☎ : 04.66.49.53.02

✉ : catherine.bernardi@cevennes-parcnational.fr

- Correspondant technique

M. FONDERFLICK Jocelyn

☎ : 04.66.49.53.33

☎ : 04.66.49.53.02

✉ : jocelyn.fonderflick@cevennes-parcnational.fr

Vous remerciant par avance de votre réponse à notre consultation, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

La directrice,

Anne LEGILE

Pièces jointes : acte d'engagement, lettre de candidature, déclaration du candidat, cahier des charges.



Parc national des Cévennes